

## PROCÈS-VERBAL

CANADA  
 PROVINCE DE QUÉBEC  
 SAINTE-AGATHE-DES-MONTS  
 CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES LAURENTIDES

Séance ordinaire du mercredi 8 juin 2022 ajournée au 22 juin 2022, du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Laurentides, dûment convoquée et tenue en présentiel au centre administratif du Centre de services scolaire des Laurentides, 13, rue Saint-Antoine, à Sainte-Agathe-des-Monts, à laquelle sont présents :

Les membres du conseil d'administration :

M. Martin Barbeau	Président
Mme Chantal Bonneville	
M. Robert Cloutier	
Mme Francine H.-Michaud	
Mme Nancy Pelletier	
Mme Marie-Hélène Ouellette	
M. Normand Sénéchal	
Mme Stéphanie Viens-Proulx	
M. Pascal Savard	

Les membres de la direction générale et des directions de service :

M. Sébastien Tardif	Directeur général
Mme Julie Lamonde	Directrice générale adjointe
Mme Marie-Josée Albert	Directrice des ressources financières
M. Marc-Antoine Brissette	Directeur des ressources matérielles par intérim
M. Louis Piché	Secrétaire général et directeur des communications, agissant à titre de secrétaire de la séance

Sont absents :

Mme Geneviève Bourdeau	
M. Gabriel Dagenais	
Mme Véronique Menand	Vice-Présidente

### 1.0 Ouverture de la séance

Le président du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, déclare la séance ouverte.

M. Barbeau indique qu'il y aura un accueil pour les nouveaux membres du conseil d'administration ainsi que les membres existants qui le désirent le 23 ou le 25 août 2022. Une invitation sera transmise au retour des vacances scolaires.

## 2.0 Prise des présences et constatation du quorum

Une fois les présences prises, le secrétaire général, M. Louis Piché, constate le quorum.

(Incidence : il est 19 h 05).

## 3.0 Adoption de l'ordre du jour

197<sup>e</sup> RÉSOLUTION :

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice, Mme Chantal Bonneville :

D'ADOPTER le projet de l'ordre du jour tel que soumis.

Le projet de l'ordre du jour de la séance tel qu'approuvé est le suivant :

### NOTE IMPORTANTE – COVID-19

LA RENCONTRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SERA EN PRÉSENTIEL DANS LE RESPECT DES MESURES SANITAIRES EN VIGUEUR ET DES ENCADREMENTS EXISTANTS, CEPENDANT IL N'Y AURA PAS DE PÉRIODE DE QUESTIONS LORS DE L'AJOURNEMENT CONSIDÉRANT QUE LA PÉRIODE DE QUESTIONS A DÉJÀ EU LIEU LE 8 JUIN 2022.

LES MEMBRES DU PUBLIC QUI DÉSIRENT ASSISTER À LA SÉANCE POURRONT S'INSCRIRE POUR PARTICIPER VIRTUELLEMENT À LA SÉANCE ORDINAIRE AU MOINS 24 HEURES AVANT LA TENUE DE CELLE-CI.

Le 17 juin 2022

### AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames,  
Messieurs,

Vous êtes par la présente convoqués à l'**ajournement** de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Laurentides du 8 juin 2022, qui aura lieu en présentiel le mercredi **22 juin 2022, 19 h**, à partir du centre administratif, au 13, rue Saint-Antoine, à Sainte-Agathe-des-Monts.

Le projet d'ordre du jour de la séance sera le suivant :

- 1.0 Ouverture de la séance
- 2.0 Prise des présences et constatation du quorum
- 3.0 Adoption de l'ordre du jour
- 4.0 Direction générale (*temps estimé : 5 minutes*)
  - 4.1. PEVR calendrier – Information ([doc 4.1](#))
  - 4.2. Suivi du 8 juin 2022 vente du lot # 5 929 472– Information ([doc 4.2](#))
- 5.0 Gouvernance (*temps estimé : 25 minutes*)
  - 5.1. Assermentations de membres du conseil d'administration ([docs remis sur place](#))
  - 5.2. Compte rendu du comité d'évaluation du directeur général – Information
- 6.0 Ressources humaines (*temps estimé : 5 minutes*)
  - 6.1. Compte rendu du comité des ressources humaines 22 juin 2022 – Information
- 7.0 Service des ressources financières (*temps estimé : 25 minutes*)
  - 7.1. Budget initial 2022-2023 et taux de la taxe scolaire – *Adoption* ([doc 7.1](#))
  - 7.2. Amendement à la Politique Remboursement des frais de déplacement et de

séjour du personnel et des membres du conseil des commissaires – Lancement en consultation (docs 7.2)

- 8.0 Service des ressources matérielles** (*temps estimé : 10 minutes*)
- 8.1. Mainlevée d'une condition à la vente d'un immeuble à la Ville de Mont-Tremblant – *Adoption* (doc 8.1)
  - 8.2. Amendement à la Politique régissant les contrats d'approvisionnement de services et de travaux de construction – *Adoption* (docs 8.2)
- 9.0 Service du secrétariat général et des communications** (*temps estimé : 15 minutes*)
- 9.1. Compte rendu du comité de gouvernance et d'éthique du 13 avril 2022 – Information (doc. 9.1)
  - 9.2. Politique des médias sociaux– *Adoption* (docs 9.2)
  - 9.3. Amendement au Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs – *Adoption* (doc 9.3)
- 10.0 Affaires diverses**
- 10.1. Consignation du procès-verbal de la rencontre du comité de cooptation – Information (doc 10.1)
- 11.0 Levée**

Le secrétaire général,

Louis Piché

#### 4.0 DIRECTION GÉNÉRALE

##### 4.1 PEVR calendrier – Information

La directrice générale adjointe, Mme Julie Lamonde, présente le calendrier pour l'élaboration d'un nouveau Plan d'engagement vers la réussite (PEVR).

##### 4.2 Suivi du 8 juin 2022 vente du lot # 5 929 472 – Information

Le directeur du service des ressources matérielles par intérim, M. Marc-Antoine Brissette, confirme qu'à la suite de la réception d'un courriel de la Société québécoise des infrastructures (SQI), il est possible de procéder à la vente du terrain de gré à gré.

L'administrateur, M. Pascal Savard, demande s'il est habituel qu'un promoteur communique avec le Centre de services scolaire pour acquérir un terrain. M. Brissette confirme qu'il est rare que quelqu'un fasse une demande pour acquérir un terrain, et ce, malgré environ 50 parcelles de terrains non constructibles qui sont la propriété du Centre de services scolaire des Laurentides.

L'administrateur, M. Normand Sénéchal, rejoint la séance.

(Incidence : il est 19 h 13).

## 5.0 GOUVERNANCE

### 5.1 Assermentations de membres du conseil d'administration

#### 198<sup>e</sup> RÉSOLUTION :

**ATTENDU QUE** des mandats sont à combler au sein du conseil d'administration à titre de membres :

- Parent, du district des Hauteurs;
- Parent, du district du Grand-Tremblant;
- Du personnel, direction d'établissement;
- De la communauté issu du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires;
- De la communauté possédant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines;
- De la communauté âgée de 18 à 35 ans.

**ATTENDU** la désignation des membres parents par le comité de parents en date du 16 mai 2022;

**ATTENDU** la désignation faite par ses pairs d'une direction d'établissement en date du 10 mai 2022;

**ATTENDU** la désignation faite par le comité de cooptation pour les membres de la communauté le 15 juin 2022 suite à une séance s'étant tenue le 7 juin 2022 et aux validations faites subséquemment;

**IL EST PROPOSÉ** par l'administratrice, Mme Francine H.-Michaud :

#### Membres parents

**DE NOMMER** à titre de membre parent, du district du Grand-Tremblant, M. Normand Sénéchal, qui termine un mandat pour en débiter un autre, dont l'entrée en fonction sera le 1<sup>er</sup> juillet 2022 pour un mandat se terminant le 30 juin 2025;

#### Membres de la communauté

**DE NOMMER** à titre de membre de la communauté possédant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines pour siéger au conseil d'administration, Mme Stéphanie Léveillé, pour une entrée en fonction le 1<sup>er</sup> juillet 2022 pour un mandat se terminant le 30 juin 2025;

**DE NOMMER** à titre de membre de la communauté âgé de 18 à 35 ans, M. Pierre-Luc Tremblay, pour une entrée en fonction le 1<sup>er</sup> juillet 2022 pour un mandat se terminant le 30 juin 2025;

**DE NOMMER** à titre de membre de la communauté issu du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires, M Dominic Asselin, pour une entrée en fonction le 1<sup>er</sup> juillet 2022 pour un mandat se terminant le 30 juin 2025;

#### Membre du personnel

**DE NOMMER** à titre de membre des directions d'établissement, Mme Stéphanie Leclerc, pour une entrée en fonction le 1<sup>er</sup> juillet 2022 pour un mandat se terminant le 30 juin 2025;

Conformément à l'article 143.3 de la *Loi sur l'instruction publique*, les membres présents, M. Normand Sénéchal, Mme Stéphanie Leclerc, M. Dominic Asselin, Mme Stéphanie Léveillé et M. Pierre-Luc Tremblay, prêtent serment devant le directeur général à l'occasion de la rencontre des membres du conseil d'administration de ce jour;

Les membres font la déclaration suivante :

*« Je, soussigné(e), (), domicilié(e) au (), déclare sous serment, conformément à l'article 143.3 de la Loi sur l'instruction publique, que je m'engage à remplir fidèlement les devoirs de ma charge, à titre de membre du conseil*

*d'administration du Centre de services scolaire des Laurentides dans le respect des normes d'éthique et de déontologie édictées par le Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone.*

*De plus, je m'engage à agir dans les limites des fonctions et pouvoirs qui me sont conférés, avec honnêteté, intégrité, rigueur, objectivité, modération, bonne foi, prudence, diligence, loyauté, dans l'intérêt du Centre de services scolaire des Laurentides et des élèves qu'il dessert.*

*Je respecterai la confidentialité de tout renseignement de nature confidentielle qui m'est transmis ou qui est porté à ma connaissance à l'occasion ou pendant l'exercice de mes fonctions d'administrateur au sein du conseil d'administration et après la fin de mon mandat. »*

Les prestations de serment des membres sont insérées au livre des délibérations du conseil d'administration.

## 5.2 Compte rendu du comité d'évaluation du directeur général – Information

Le président du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, fait un compte rendu du comité d'évaluation du directeur général.

M. Barbeau indique qu'un outil d'évaluation a été élaboré avec une ressource externe afin d'évaluer le directeur général sous principalement trois axes :

1. Le plan d'action du directeur général;
2. Les fonctions administratives et éducatives;
3. Le soutien au conseil d'administration.

M. Barbeau indique, sans faire part de toute l'analyse exhaustive, que les membres du comité ont exprimé leur satisfaction à l'endroit du travail du directeur général et que certains volets évalués ont même surpassé les attentes.

M. Barbeau souligne notamment un très haut niveau de satisfaction sur certains volets, soit : l'arrivée de la nouvelle directrice générale adjointe, l'évaluation des enjeux organisationnels, la bienveillance envers l'organisation et la capacité de garder la tête froide dans des situations complexes.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, remercie le conseil d'administration de sa confiance dans un contexte de pandémie et de restructuration.

## 6.0 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

### 6.1 Compte rendu du comité des ressources humaines 22 juin 2022 – Information

Le président du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, fait un compte rendu du comité des ressources humaines s'étant tenu ce 22 juin 2022.

Celui-ci indique que cette rencontre était à caractère qualitatif et faisait suite à un sondage sur les besoins de reconnaissance et les besoins d'amélioration des conditions de travail des employés. Divers constats ont été faits :

- un travail davantage de proximité est souhaité;
- il y a un objectif de garder du temps d'avoir un horaire encadré;
- il est souhaité de mettre en valeur l'histoire du Centre de services scolaire;
- il serait apprécié d'éviter de prendre du temps pour travailler en dehors des heures prévues;
- le besoin de reconnaissance a été ciblé;
- le sentiment d'appartenance est à parfaire;

- la prévention en matière de relations de travail est à préconiser.

De plus, il a été souligné que quatre vélos ont été acquis par le Centre de services scolaire pour que les employés puissent en bénéficier pendant la période du dîner.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, précise qu'il est également envisagé qu'il y ait une période sans courriels prévue dans les agendas des employés.

L'administratrice, Mme Nancy Pelletier, demande s'il y a une pratique de télétravail.

M. Tardif indique qu'il existe une politique de télétravail et qu'actuellement une journée de télétravail est prévue par semaine puisque les gens doivent se connaître avant d'envisager une autre orientation.

## 7.0 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

### 7.1 Budget initial 2022-2023 et taux de la taxe scolaire – *Adoption*

La directrice du service des ressources financières, Mme Marie-Josée Albert, fait une présentation budgétaire.

Les revenus sont de 137 132 746 dollars. Il y a eu une baisse de la taxe scolaire pour l'ensemble des centres de services scolaires pour contribuer à la réduction de l'inflation. Ces changements ont été faits récemment.

Les dépenses s'élèvent à 137 863 272 dollars.

L'administrateur, M. Pascal Savard, demande si, considérant la baisse de la taxation scolaire, le gouvernement compensera pour les sommes non reçues.

Mme Albert confirme que plus d'un million de dollars sont à recevoir du ministère de l'Éducation à cet effet.

Mme Albert explique que le déficit de 730 526 dollars résulte d'une autorisation de s'approprier 15 % du surplus cumulé, soit 15 % d'environ quatre millions de surplus cumulés. Cette appropriation du surplus cumulé de 730 526 dollars qui correspond au déficit permet, notamment : d'obtenir l'équilibre budgétaire, de procurer du soutien aux écoles, ainsi que de permettre du mentorat pour la formation professionnelle et la formation générale des adultes.

Mme Albert présente aussi en détail les résultats financiers ainsi que le budget 2022-2023 et explique les allocations en investissements.

Le président du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, exprime qu'il serait pertinent de recevoir les documents présentés en amont de la séance.

L'administratrice, Mme Chantal Bonneville, expose que les documents détaillés ont préalablement fait l'objet d'une présentation au comité de vérification.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, explique que l'approbation d'une partie du surplus cumulé est une très bonne nouvelle.

M. Tardif indique que l'annonce d'une construction d'un gymnase à Saint-Donat est également une bonne nouvelle.

L'administratrice, Mme Chantal Bonneville, fait état de certains éléments exposés au comité de vérification de juin, soit que le budget est équilibré ou qu'il y aura peut-être un léger surplus lorsque le Centre de services scolaire recevra les mesures budgétaires relatives à la COVID.

Mme Bonneville explique également qu'il y a eu présentation du budget initial 2022-2023 au comité de vérification, et ce, bien que des mesures budgétaires du ministère de l'Éducation soient toujours attendues. Le budget du transport demeure un enjeu à préciser.

Au surplus, Mme Bonneville explique que lors du comité de vérification, un plan d'audit interne a

été présenté. Tous les membres du comité ont apprécié le plan d'audit interne soulignant sa rigueur, sa clarté, sa qualité de présentation et sa transparence.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, indique que le déficit a été provoqué afin de s'approprier un surplus au bénéfice de l'organisation et en toute transparence.

L'administrateur, M. Normand Sénéchal, demande si l'appropriation résulte du surplus accumulé de l'année précédente.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, confirme qu'effectivement c'est une appropriation à partir du surplus de l'année dernière.

Le président du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, félicite la directrice du service des ressources financières, Mme Marie-Josée Albert, pour la clarté de ses explications.

#### **199<sup>e</sup> RÉSOLUTION :**

**ATTENDU QUE** conformément à la *Loi sur l'instruction publique* (chapitre I-13.3), le Centre de services scolaire des Laurentides doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation son budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'année scolaire 2022-2023;

**ATTENDU QUE** le ministre de l'Éducation peut, aux conditions et selon les modalités qu'il détermine, autoriser le Centre de services scolaire des Laurentides à adopter un budget qui prévoit des dépenses supérieures aux revenus;

**ATTENDU QUE** le budget 2022-2023 du Centre de services scolaire des Laurentides prévoit un déficit d'exercice de **730 526 \$** et que ce montant est (égal OU inférieur) à la limite d'appropriation de l'excédent accumulé représentant 15 % de l'excédent accumulé au 30 juin 2022 exclusion faite de la valeur comptable nette des terrains ainsi que le montant des provisions relatives aux offres salariales et à l'équité salariale net des subventions anticipées pour ces offres et l'équité salariale au 30 juin 2022;

**ATTENDU QUE** le ministère de l'Éducation versera une subvention d'équilibre fiscal au montant de **532 654 \$** au Centre de services scolaire des Laurentides pour compenser le revenu de la taxe scolaire qui ne pourra être perçu dû à l'exemption de 25 000 \$ pour chaque propriété;

**ATTENDU QUE** le produit de la taxe scolaire au montant de **22 034 031 \$** a été établi en prenant en considération :

- une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000 \$ et moins au montant de **165 085 078 \$**;
- un nombre de **84 907** immeubles imposables de plus de 25 000 \$;
- le taux de **0,1024 \$** du 100 \$ d'évaluation fixé par le ministre pour la taxe scolaire 2021-2022.

**CONSIDÉRANT** la consultation effectuée auprès du comité de vérification lors de la séance tenue le 16 juin 2022;

**IL EST PROPOSÉ** par l'administrateur, M. Pascal Savard :

**QUE** le budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette prévoyant des revenus de **136 284 107 \$** et des dépenses de **137 014 633 \$** soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**7.2 Amendement à la Politique Remboursement des frais de déplacement et de séjour du personnel et des membres du conseil des commissaires – Lancement en consultation**

La directrice du service des ressources financières, Mme Marie-Josée Albert, explique le projet de résolution indiquant que pour les frais de déplacement, il faudra soustraire le lieu de résidence de l'endroit de travail désigné sauf pour les rencontres en soirée hors des heures habituelles de travail.

Quant aux frais de repas, Mme Albert précise qu'il faut les exclure si c'est dans le cadre des fonctions. Une précision a également été ajoutée pour exclure l'alcool.

**200<sup>e</sup> RÉSOLUTION :**

**ATTENDU QUE** l'amendement de la politique actuelle est entré en vigueur en avril 2020 avant la modification du nom et du logo du Centre de services scolaire des Laurentides ainsi que l'établissement du Conseil d'administration;

**CONSIDÉRANT** la confusion et l'incohérence de certains critères permettant un remboursement des frais de déplacement et de repas engagés;

**CONSIDÉRANT** les valeurs éthiques du Centre de services scolaire et la nécessité de clarifier les achats de boissons alcoolisées à consommer ou à offrir en cadeau;

**IL EST PROPOSÉ** par l'administratrice, Mme Marie-Hélène Ouellette :

**D'ADOPTER**, pour dépôt aux fins de consultation qui doit être menée, l'amendement proposé à la Politique Remboursement des frais de déplacement et de séjour du personnel et des membres du conseil des commissaires.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**8.0 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES**

**8.1 Mainlevée d'une condition à la vente d'un immeuble à la Ville de Mont-Tremblant – Adoption**

Le directeur du service des ressources matérielles par intérim, M. Marc-Antoine Brissette, présente le projet de résolution.

**201<sup>e</sup> RÉSOLUTION :**

**ATTENDU QUE** le Centre de services scolaire des Laurentides a vendu un immeuble (ancienne école du Sacré-Cœur) à la Ville de Mont-Tremblant en 1972, à condition que l'immeuble serve exclusivement à des fins publiques et communautaires;

**ATTENDU QUE** la mainlevée de cette condition permettra à la ville de Mont-Tremblant de vendre une partie du lot en question au Centre de la petite enfance (CPE) Les Petits Manitous afin que ce dernier puisse y construire un agrandissement pour 68 places;

**ATTENDU QUE** le lot en question est le # 2 803 236;

**ATTENDU QUE** le ministère de la Famille y a octroyé l'ajout de 68 places supplémentaires;



IL EST PROPOSÉ par l'administratrice, Mme Nancy Pelletier :

D'ACCEPTER de retirer la condition initiale afin que le CPE puisse construire un nouvel immeuble pouvant accueillir les 68 places supplémentaires octroyées par le ministère de la Famille.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## 8.2 Amendement à la Politique régissant les contrats d'approvisionnement de services et de travaux de construction – *Adoption*

Le directeur du service des ressources matérielles par intérim, M. Marc-Antoine Brissette, présente le projet de résolution.

### 202<sup>e</sup> RÉOLUTION :

**ATTENDU** le lancement en consultation de l'amendement à la *Politique régissant les contrats d'approvisionnement de services et de travaux de construction* suite à la 171<sup>e</sup> résolution adoptée le 11 mai dernier;

**CONSIDÉRANT** que la totalité des membres du CCG approuve l'amendement;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice, Mme Chantal Bonneville :

D'ADOPTER l'amendement proposé à la Politique régissant les contrats d'approvisionnement de services et de travaux de construction tel qu'il appert ci-joint en annexe des présentes sous la cote CA202-22, pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## 9.0 SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DES COMMUNICATIONS

### 9.1 Compte rendu du comité de gouvernance et d'éthique du 13 avril 2022 – Information

Le secrétaire général et directeur des communications, M. Louis Piché, fait un compte rendu du comité de gouvernance et d'éthique s'étant tenu le 13 avril 2022.

M. Piché explique que lors de ladite rencontre, il y a eu un suivi et une analyse du Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone.

Un des volets du règlement étudié par le comité a été la nécessité de créer un comité d'enquête. Il a été convenu d'explorer une proposition d'une autre organisation, soit d'utiliser réciproquement les comités d'éthique et de déontologie afin d'agir à titre de comité d'enquête.

M. Piché explique toutefois qu'après vérification, le règlement ne permet pas cette alternative. En conséquence, cette option a été écartée depuis la tenue de la rencontre du 13 avril 2022.

Les exigences en matière de déclaration en engagement et de déclaration d'intérêts des membres du conseil d'administration ont été abordées.

Il a été proposé d'ajouter une mention aux modèles de formulaires proposés par la Fédération des

centres de services scolaires du Québec. La modification consiste à insérer une réserve référant à la Charte des droits et libertés de la personne ainsi qu'à la Charte canadienne des droits et libertés. De plus, il a été proposé de reporter la déclaration de conflits d'intérêts de l'article 12 du règlement à la séance d'ajournement du conseil d'administration du 11 mai 2022 afin d'y incorporer la réserve précitée.

Les membres du comité étaient en accord avec la proposition précitée.

## 9.2. Politique des médias sociaux – *Adoption*

Le secrétaire général et directeur des communications, M. Louis Piché, présente le projet de résolution.

L'administratrice, Mme Stéphanie Viens-Proulx, souligne qu'il serait important de communiquer la politique en début d'année scolaire.

L'administratrice, Mme Francine H. Michaud, indique que dans un contexte d'utilisation de Facebook, celle-ci est en accord avec l'encadrement, mais qu'il y aura un travail de communication à faire notamment auprès des enseignants. Mme Michaud indique également que la numérotation de la politique est à corriger.

L'administrateur, M. Pascal Savard, précise que les médias sociaux ont des limites d'âge et qu'il faut les encadrer et véhiculer l'information.

L'administratrice, Mme Marie-Hélène Ouellette, mentionne que la politique offre également des balises pour les parents.

### 203<sup>e</sup> RÉOLUTION :

**ATTENDU QUE** le Centre de services scolaire considère les médias sociaux comme un outil important, mais surtout, une excellente vitrine permettant de partager l'information et de mettre en valeur les réalisations d'intérêt effectuées au sein de l'ensemble de son organisation;

**ATTENDU QU'**il est opportun de mettre en place une Politique relative à l'utilisation des médias sociaux qui n'existait pas jusqu'à présent afin d'établir certaines balises en ce qui a trait aux comportements des utilisateurs et des administrateurs desdits médias sociaux;

**ATTENDU** le lancement en consultation de la Politique des médias sociaux, par le biais de la 167<sup>e</sup> résolution du conseil d'administration en date du 13 avril 2022;

**ATTENDU QUE** la Politique sur la sécurité de l'information, la Politique relative à l'utilisation des services informatiques et la Politique des communications externes sont des politiques complémentaires à la Politique relative à l'utilisation des médias sociaux;

**CONSIDÉRANT** la consultation effectuée auprès des instances concernées, notamment auprès du comité consultatif de gestion et du comité de parents;

**CONSIDÉRANT** les avis favorables reçus;

**IL EST PROPOSÉ** par l'administrateur, M. Normand Sénéchal :

**D'ADOPTER** la Politique relative à l'utilisation des médias sociaux, tel que figurant au document annexé aux présentes, sous la cote **CA203-22** pour en faire partie intégrante, pour une entrée en vigueur ce 22 juin 2022 en corrigeant la numérotation de la politique.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### 9.3. Amendement au Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs – *Adoption*

Le secrétaire général et directeur des communications, M. Louis Piché, présente le projet de résolution.

#### 204<sup>e</sup> RÉSOLUTION :

**ATTENDU** le Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs du Centre de services scolaire des Laurentides adopté en vertu de la 33<sup>e</sup> résolution du conseil d'administration en date du 9 décembre 2020;

**ATTENDU** l'article 174 de la *Loi sur l'instruction publique* (ci-après LIP) qui prévoit que le conseil d'administration peut, par règlement, déléguer certaines de ses fonctions et certains de ses pouvoirs notamment au directeur général, à un directeur général adjoint, à un directeur d'école, à un directeur de centre ou à un autre membre du personnel cadre;

**ATTENDU QU'**il est opportun de réviser périodiquement le règlement existant afin de mieux répondre aux besoins de l'organisation et aux changements de responsabilités de certains cadres ou hors-cadres;

**ATTENDU QU'**un tel règlement n'est pas soumis à une consultation préalable en vertu de l'article 392 de la LIP;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité consultatif de gestion au règlement amendé;

**IL EST PROPOSÉ** par l'administratrice, Mme Marie-Hélène Ouellette :

**D'ADOPTER** le Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs amendé joint en annexe des présentes sous la cote **CA204-22**, pour en faire partie intégrante.

Le règlement amendé entrera en vigueur le jour de la publication d'un avis public de son adoption.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### 10.0 Affaires diverses

Aucun sujet

### 10.1 Consignation du procès-verbal de la rencontre du comité de cooptation – Information

Le secrétaire général et directeur des communications, M. Louis Piché, présente le procès-verbal de la rencontre du comité de cooptation.

#### 205<sup>e</sup> RÉSOLUTION

**IL EST PROPOSÉ** par l'administratrice, Mme Stéphanie Viens-Proulx, de prendre acte aux fins de dépôt du procès-verbal de la rencontre du comité de cooptation du 7 juin 2022.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

11.0 Levée de la séance

206<sup>e</sup> RÉSOLUTION :

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur, M. Pascal Savard, de lever la séance.

(Incidence : Il est 20 h 30.)

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

Me Louis Piché  
Secrétaire général

---

M. Martin Barbeau  
Président